



Rennes, le 7 mars 2019

Objet : Position commune en faveur de l'extension du corridor atlantique du MIE et de l'inscription des ports bretons au réseau central du RTE-T

Monsieur le Premier Ministre,

En raison de la situation géographique du Grand Ouest, l'accessibilité ferroviaire, aéroportuaire, portuaire et logistique constitue un enjeu majeur de développement, de compétitivité et d'équilibre territorial pour les grandes villes de l'Ouest. Le fort dynamisme démographique et économique de notre territoire doit s'accompagner de solutions de mobilité performantes lui permettant d'être pleinement connecté au reste de l'Europe. Le raccordement de la façade Atlantique française aux axes structurants européens est un enjeu majeur pour nos territoires, la France et l'Europe.

Comme le rappelle Carlo Secchi, coordonnateur du corridor Atlantique, dans son rapport d'avril 2018, " le renforcement et la valorisation de la dimension maritime du corridor Atlantique constituent une priorité cruciale" pour l'Europe, contribuant à favoriser une mobilité décarbonée. Étant donnée l'augmentation des flux - tous modes - constatés et les efforts déjà engagés par nos ports en matière de transition énergétique, il nous paraît incontournable de garantir au plus vite le raccordement de la façade Atlantique aux axes structurants européens et l'intermodalité avec le rail à travers l'extension du corridor Atlantique. Le contexte actuel du Brexit renforce par ailleurs la nécessité d'offrir dès à présent à l'Irlande un raccordement à l'Europe continentale via la route maritime la plus courte par la façade Atlantique française.

C'est pourquoi la position du Parlement européen doit être soutenue par l'État français.

Nous prenons acte de la proposition de la Commission Européenne concernant le règlement du MIE, présentée le 6 juin 2018 et actuellement débattue par le Conseil et le Parlement. Nous nous réjouissons que l'inscription du tracé Saint Nazaire-Nantes - Tours dans le corridor Atlantique y soit confirmée. Celle-ci est par ailleurs cohérente avec l'affirmation par l'État du rôle stratégique du port de Nantes-Saint Nazaire, premier port de la façade atlantique française et 4e Grand Port Maritime français.



Condition nécessaire, elle ne saurait toutefois combler la faiblesse patente du RTE-T dans sa partie française et atlantique, en particulier l'absence totale de maillage de ports au réseau central sur tout le linéaire de côte de Nantes-Saint-Nazaire jusqu'à Le Havre, qui plus est dans le contexte du Brexit fortement impactant pour la géographie des transports européens.

Nous saluons et soutenons pleinement la proposition d'amendement adoptée par le Parlement Européen le 12 décembre 2018 d'inscrire Brest-Roscoff au réseau central, en étendant à terme le corridor Atlantique jusqu'à la pointe bretonne. Cette extension nous paraît indispensable pour conforter l'accessibilité - quel que soit le mode - du grand Ouest et l'intégration du transport maritime dans la chaîne logistique européenne en particulier.

Nous appelons donc l'État à concrétiser les engagements pris antérieurement, dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne de 2013, et renouvelés le 8 février dernier dans le Contrat d'Avenir, signé avec la Région Pays de la Loire, et dans le Pacte d'Accessibilité, signé avec la Région Bretagne en apportant un soutien sans équivoque à la proposition consistant à inscrire les ports de Brest-Roscoff et Nantes-Saint Nazaire ainsi que les nœuds urbains de Saint-Nazaire, Rennes, Nantes et Angers dans le corridor atlantique et le réseau central du RTE-T, comme détaillé dans la carte en annexe.

Confiants dans l'écoute qui sera apportée à notre interpellation, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, notre plus haute considération.

Emmanuel COUET Christophe BECHU François CUILLANDRE Johanna ROLLAND David SAMZUN

Président du Pôle
métropolitain
Loire-Bretagne

Président d'Angers
Loire Métropole

Président de Brest
Métropole

Présidente de
Nantes Métropole

Président de la
CARENE

Président de
Rennes Métropole

Annexe - Proposition cartographiée en faveur de l'extension du corridor atlantique du MIE et de l'inscription des ports bretons au réseau central du Rte-t

